



D20260704

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SANTÉ ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 16 juillet 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 16 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHARLES Fabienne, FOUGAIROLLE Michel, GRELLOIS Irène, LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, TAVER Virgile, TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CHAZEL Ema, CRES Sébastien, MEJEAN Gilles, SEMENOFF Serge (procuration à Michel FOUGAIROLLE).

MME. LEBLOND Nadège a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire indique à l'Assemblée que l'Agence Régionale de Santé, par courriel en date du 04 juin 2026, a sollicité la commune pour la désignation d'un référent santé-environnement.

En effet, il précise que l'article R.1338-8 du Code de la Santé publique propose la désignation locale d'un référent pour les espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH), à savoir les ambrosies et les chenilles processionnaires.

Concernant la LAV et le moustique tigre, l'article R.1331-13 du Code de la Santé publique demande la désignation d'un référent technique chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre des mesures pour lutter contre le risque sanitaire que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées

Ainsi, compte tenu des enjeux en termes de santé environnementale / santé publique pour les EESH et la LAV, il est proposé de regrouper les missions du référent EESH et LAV / moustique tigre et de désigner un référent santé environnement.

Monsieur le Maire propose de désigner Nadège LEBLOND comme référent Santé environnement.

Oui l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE Nadège LEBLOND comme référent Santé Environnement

ABROGE la délibération D20260506

Pour extrait conforme,
A Pompignan, le 21 juillet 2026

Le Maire, Michel FOUGAIROLLE.



La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND.

A blue ink signature of Nadège Leblond.